

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TELEGRAMS 1573

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin sur le territoire de la commune de Pregny-Chambésy

du 6 Janvier 1982

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Pregny-Chambésy ;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères, et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

Il est donné le nom de :

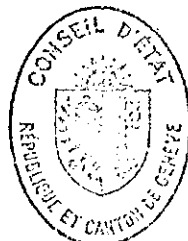
CVS005 - Chemin du Lin

au nouveau chemin créé pour desservir un lotissement de villas, partant du chemin de Roilbot, sans issue.

Cette dénomination entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

J. Haenni